



DOSSIER DE CANDIDATURE

A) LE CANDIDAT ET SON EXPLOITATION

LE CANDIDAT :

Nom – Prénom :
Né(e) le :/...../.....
Profession :
Date installation :/...../.....

à :
Formation / diplôme :
Installation aidée Oui Non

Conjoint :

Nom – Prénom :
Né(e) le :/...../.....
Profession :
Date installation :/...../.....

à :
Formation / diplôme :
Installation aidée Oui Non

Le conjoint travaille sur l'exploitation ? Oui Non Si oui, préciser le temps :

Situation familiale : Régime matrimonial :

Adresse :
Tél. : E-mail :

Environnement familial : (Préciser : nom, prénom, âge, diplôme et profession du / de la conjointe et retour sur l'exploitation ? / nom, prénom, âge diplôme et profession des enfants et retour éventuel sur l'exploitation / Situation des parents si agriculteurs)

L'EXPLOITATION :

Exploitation : Raison sociale :

Adresse :
N° SIRET : N° PACAGE :

Recueil des informations au titre du SDREA Bretagne :

Superficie :

| Mode faire valoir : | Superficie totale : | Commentaires : |
|---------------------------------|---------------------|----------------|
| Faire Valoir Direct (Propriété) | | |
| Fermage (Location) | | |
| Précaire | | |
| TOTAL surface | | |

Actifs : (Les actifs ayant atteint l'âge de la retraite sont pris en compte s'ils ne perçoivent aucune pension de retraite) :

Nombre de salariés sur l'exploitation : En CDI : Temps plein : Oui Non Temps partiel :h/s
En CDD : Temps plein : Oui Non Temps partiel :h/s

NB : seul le salarié en CDI est comptabilisé au titre du SDREA, s'il travaille plus de 30 % du temps sur l'exploitation et s'il a été recruté depuis plus de 6 mois

Environnement familial de chacun des associés : (Préciser : nom, prénom, âge, diplôme et profession du / de la conjointe et retour sur l'exploitation ? / nom, prénom, âge, diplôme et profession des enfants et retour éventuel sur l'exploitation / Situation des parents si agriculteurs)

Associé 1 :

 Associé 2 :

 Associé 3 :

 Associé 4 :

Si exploitation comportant plusieurs associés : répartition des parts de chacun des associés :

Associé 1 : Associé 2 : Associé 3 : Associé 4 :

L'un des exploitants bénéficie-t-il de revenus personnels NON agricoles ? Oui Non

Si oui : montant annuel de ces revenus non agricoles :

Autres exploitations liées au candidat :

Dans le cas où le candidat (en cas d'exploitant individuel) ou les candidats associés exploitants (dans le cas d'une société) sont également exploitants dans d'autres exploitations (individuelles ou sociétaires), la dimension économique de l'exploitation demandeuse est consolidée pour y intégrer les moyens de production des exploitations liées ; c'est-à-dire l'ensemble des exploitations dans lesquelles on retrouve des associés exploitants de l'exploitation demandeuse.

Existe-t-il d'autres exploitations, ETA ou activités en lien avec vous ? Oui Non Si oui, lesquelles et détailler :

.....

Productions :

| Production | Unité | Nombre |
|---|---|--------|
| Porc naisseur-engraisseur* | Effectif maximum autorisé | |
| Porc naisseur | Effectif maximum autorisé | |
| Porc engraisseur | Effectif maximum autorisé | |
| Vaches laitières | Vaches présentes au dépôt de la demande | |
| Vaches allaitantes | Vaches présentes au dépôt de la demande | |
| Jeunes bovins et génisses viande | Nombre de jeunes bovins vendus au cours du dernier exercice comptable. Ne concerne que les animaux engraisés n'étant pas nés sur l'exploitation | |
| Veaux de boucherie | Nombre de places autorisées | |
| Volaille de chair** | m ² autorisés | |
| Dindes reproductrices | Nombre de places autorisées | |
| Poules reproductrices | Nombre de places autorisées | |
| Poules pondeuses-cage | Nombre de places autorisées | |
| Poules pondeuses-alternatif*** | Nombre de places autorisées | |
| Canards à gaver | Nombre de places autorisées | |
| Ovins viande | Nombre de brebis présentes au dépôt de la demande | |
| Caprins lait | Nombre de chèvres présentes au dépôt de la demande | |
| Lapins | Nombre de cages mère | |
| Grandes cultures (NB : ôter maïs ensilage et prairies) | ha | |
| Légumes frais de plein champ (y compris pommes de terre : plants et consommation) | ha | |
| Légumes d'industrie | ha | |
| Serres verre | m ² | |

* Pour les élevages naisseur-engraisseur partiel, un ratio de 10 porcelets par truies est appliqué pour déterminer le nombre de places strictement naisseur ou strictement engraisseur.

** Sont considérés comme volaille de chair : les poulets de chair industriels, label et fermiers, les dindes industrielles, fermières et label, les dindes de Noël, les pintades industrielles et label volière, les canards en claustration, colverts, fermiers et label.

*** sont considérés comme alternatif : production au sol, plein air, bio ou label

NB : un coefficient pourra être appliqué pour calculer des équivalences :

Pour les poules pondeuses : 1 m² de poulailler autorisé équivaut à 12 places autorisées,

Pour les poules reproductrices : 1 m² de poulailler autorisé équivaut à 8 places autorisées,

Pour les dindes reproductrices : 1 m² de poulailler autorisé équivaut à 2 places autorisées,

Pour les canards à gaver : 1 m² de poulailler autorisé équivaut à 6 places autorisées.

L'exploitation est elle conduite en agriculture biologique

Oui Non

L'exploitation est-elle en BVAV(bassin versant algues vertes) ?

Oui Non

L'exploitation a-t-elle signé une charte d'engagement individuel BVAV ?

Oui Non

L'exploitation est-elle concernée par une MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique)

Oui Non

Une des productions ci-dessus est-elle effectuée sous signe de qualité ?

Oui Non

Si OUI, lequel ?.....

Une des productions ci-dessus est-elle écoulee en circuit court ?

Oui Non

Une des productions ci-dessus est-elle transformée à la ferme ?

Oui Non

Productions végétales ou animales « atypiques » ou non référencées et activités connexes à l'agriculture :

Pour la prise en compte des productions végétales ou animales « atypiques » ou non référencées et des activités connexes à l'agriculture suivantes : transformation, agrotourisme, l'IDE est estimé à 30% du chiffre d'affaires de l'activité déclaré par le demandeur dans sa demande.

Dès lors que l'activité autre (photovoltaïque, méthanisation, ETA...) est supportée par l'exploitation demandeuse, il convient de considérer dans le calcul de l'IDE/UTA 30% du chiffre d'affaires de l'activité considérée. Dès lors que cette activité autre est supportée par une structure distincte de l'exploitation demandeuse, cette dernière est à considérer comme répondant à la définition d'exploitation exerçant à titre non exclusif.

Le maraîchage de plein champ doit être indiqué en chiffre d'affaires.

Type d'atelier et son chiffre d'affaires (en €) :

.....
.....
.....
.....

Distances :

- Distance en km entre le bien demandé et le siège d'exploitation : à vol d'oiseaukm - par la route :.....km

- Distance de la parcelle la plus proche : à vol d'oiseau km - par la route :.....km

- Contiguïté du bien demandé : parcellaire OUI NON

avec bâtiment d'élevage principal OUI NON distance :m

Type d'élevage du bâtiment principal :.....

NB : la contiguïté avec le bâtiment d'élevage principal s'entend pour le bâtiment logeant le plus d'animaux reproducteurs ou, à défaut, le bâtiment ou groupement de bâtiments avec l'effectif le plus important.

Pour les élevages laitiers, il s'agit du bâtiment comportant l'installation de traite.

En cas d'exploitation agricole mettant en valeur élevage pâturant et non pâturant, le bâtiment principal retenu sera l'atelier pratiquant le pâturage.

B) EXPOSE DU PROJET ET MOTIVATION DU CANDIDAT :

Si installation :

Diplôme :

Stage 21 heures effectué : Oui Non

Parcours 3P agréé : Oui Non

Etude économique réalisée ? Oui Non

Installation : individuelle : Oui Non sociétaire : Oui Non au sein d'une structure familiale : Oui Non

Installation aidée : Oui Non Si OUI : à titre exclusif à titre principal à titre secondaire

Installation Non Issue du Monde Agricole (NIMA) ? Oui Non

Date prévisionnelle d'installation :

NB : Si une étude économique a été réalisée, le candidat s'engage à transmettre ce document à l'appui de la présente candidature.

PROTOCOLE de CANDIDATURE EFFECTIVE et de GARANTIE FINANCIERE

Exposé préalable :

Dans le cadre de la poursuite du projet ci-dessus relaté, le candidat soussigné a manifesté son intérêt pour des biens offerts à l'attribution (à l'achat ou à la location) par la SAFER.

Les dispositions réglementaires (art. R 142-1 et R 142-3 du Code Rural) imposant à la SAFER un certain nombre de contrôles et vérifications avant attribution, le candidat a, dans le cadre du présent protocole, déposé sa candidature sur lesdits biens aux conditions ci-après exposées.

A) CANDIDATURE EFFECTIVE

M

Ci-après désigné(s) sous le terme « Le candidat », déclare(nt) solliciter la SAFER Bretagne pour les biens suivants :

Commune (s) :

| Lieu-dit | Sect. | N° | Surface | NC |
|----------|-------|----|---------|----|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| Lieu-dit | Sect. | N° | Surface | NC |
|----------|-------|----|---------|----|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Total surface : sur commune(s) de :

Bâtiments :

Cette candidature est enregistrée par la SAFER aux conditions suivantes :

Prix de vente : € payable au plus tard le :/...../.....

Prix augmenté des frais :

| | | |
|---|---------------------|-------|
| - d'intervention de la SAFER de | € HT + TVA de | € TTC |
| - d'acte notarié évalués à environ | | € TTC |
| - d'arpentage (géomètre) | | € TTC |
| - autres frais (indemnités, rémunération expert...) | | € TTC |
| TOTAL | | € TTC |

Notaire rédacteur :

A défaut d'être retenu attributaire pour les immeubles ci-dessus désignés, le candidat déclare faire également acte de candidature sur tout autre bien ou surface dépendant de la même opération ou d'opérations groupées, réalisées sur la même commune ou les communes voisines, que pourrait lui proposer la SAFER.

B) INSTRUCTION DE LA CANDIDATURE ET DECISION D'ATTRIBUTION

La SAFER s'engage à instruire la demande du candidat soussigné dans les mêmes conditions que les autres candidatures et selon la procédure suivante :

- Recueil de toutes les informations déclaratives nécessaires auprès du candidat et relatives notamment à : la surface exploitée, l'existence des droits à produire de toute nature mis en œuvre à titre personnel ou sociétaire ou l'intérêt du projet dans toutes ses composantes (agricoles économiques, sociales, environnementales, rurales ..);
- Présentation du projet ainsi élaboré au Comité Technique Départemental (article R 141-5 du Code Rural) après l'éventuelle consultation, dans les mêmes conditions d'informations, d'instances locales ;
- examen par le Comité Technique Départemental et adoption d'une décision par les instances adéquates de la SAFER;
- consultation des Commissaires du Gouvernement
- information du candidat de la décision définitive de la SAFER;
- cession des biens au(x) candidat(s) retenu(s);
- notification de la décision prise au(x) candidat(s) non retenu(s).

A cette fin le candidat soussigné :

1-Autorise la SAFER à :

- **Relier** les informations collectées au travers de son dossier de candidature et les documents qui y sont associés au registre parcellaire de son exploitation agricole afin d'en permettre la visualisation sur le système informatique de la Safer Bretagne.

Il reconnaît être informé que :

- la durée de conservation des données est fixée à un an,
- la collecte de ces données s'accompagne de mesures de sécurité physiques et logiques adaptées à la nature de ces informations,
- les données collectées ne seront pas divulguées à des fins étrangères au traitement de son dossier de candidature,
- il peut accéder à tout moment aux informations le concernant, les faire rectifier, les compléter ou encore en demander la radiation auprès de la Safer Bretagne.

- **Demander à :**

- la Direction Des Territoires et de la Mer toutes les informations le concernant relatives au contrôle des Structures, à la gestion des droits à produire,
- l'organisme prêteur, l'état d'avancement du dossier,
- la Mutualité Sociale Agricole, le dernier relevé parcellaire de son exploitation agricole ainsi qu'une attestation d'affiliation au régime AMEXA,
- tout autre organisme (Chambre d'Agriculture, Centre de Gestion) toutes les informations sur son projet et sur, éventuellement, son exploitation.

En conséquence, il autorise ces instances ou organismes à délivrer tous documents administratifs le concernant, utiles à l'instruction du dossier de candidature.

2-Remet ce jour à la SAFER :

la somme de :€ HT + TVA de€ soit€ **TTC** pour frais de dossier de candidature qui resteront acquis à la Safer quelle que soit la suite donnée au dossier,

la somme de :€ au titre du dépôt de garantie pour la vérification de la garantie financière

Il reconnaît que ces remises ne lui confèrent aucune priorité à l'attribution des biens objet du présent protocole.

La signature des présentes par la Safer vaut reconnaissance de la remise des sommes ci-dessus précisées.

Période prévue pour l'examen du dossier :, délai nécessaire pour régulariser l'acquisition, procéder aux formalités de publicité et soumettre l'opération aux instances d'avis et de décision de la Safer, ainsi qu'aux Commissaires du Gouvernement désignés auprès de celle-ci.

Le candidat soussigné déclare sur l'honneur que les renseignements fournis et le concernant sont complets, sincères et véritables et s'engage à supporter toutes conséquences de fait ou de droit qui pourraient résulter d'une erreur ou omission.

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature **Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, dans son article 27, le signataire dispose d'un droit d'accès et de modification des données le concernant.**

Fait en 2 exemplaires, dont une copie sera transmise au candidat après signature par la SAFER.

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature **Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, dans son article 27, le signataire dispose d'un droit d'accès et de modification des données le concernant.**

Pour le candidat

Pour la SAFER

A, le

A, le

Signature

Signature



DYNAMISER L'AGRICULTURE

✓ Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitations agricoles

✓ Restructurer, agrandir les exploitations agricoles et forestières en recherchant la triple performance (économique, sociale et environnementale)



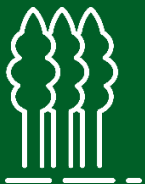
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Apporter des solutions foncières :

✓ aux projets économiques ou d'infrastructures des Collectivités territoriales

✓ à tout porteur de projet en zone rurale

MISSIONS DES SAFER



PARTICIPER A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

✓ Préserver les paysages

✓ Protéger les ressources naturelles (terres agricoles, zones humides, eau, biodiversité)

✓ Lutter contre les risques naturels et les risques d'inondation



ASSURER LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ FONCIER RURAL

✓ Traiter toutes les ventes du marché foncier rural transmises par les notaires

✓ Transmettre aux Collectivités et aux syndicats de chefs d'exploitations agricoles les informations sur les mouvements fonciers

✓ Alerter les pouvoirs publics et leur fournir des indicateurs régionaux et nationaux sur l'artificialisation des sols ...

LES CHIFFRES CLES 2022 – SAFER BRETAGNE



LA SAFER BRETAGNE A VENDU **5 184 Ha** ET BATIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION AGRICOLE QUI ONT PERMIS :

d'**INSTALLER 119** jeunes dont

89 JA avec les aides à l'installation (Dotation Jeunes Agriculteurs et prêts JA)

57 hors cadre familiaux

36 femmes

60 installations en agriculture biologique

de **REINSTALLER 19** agriculteurs

d'**AGRANDIR 98** exploitations agricoles

de **RESTRUCTURER 254** exploitations agricoles

de rétrocéder **1 421** Ha en faveur de L'**AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

de favoriser le **DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES** avec **37** Ha

(vente axe Rennes/Angers, et Rennes Redon au Département d'Ille-et-Vilaine)

de **PROTEGER** les captages d'**EAU POTABLE** avec **82** Ha
(drains de la Ville de Rennes)

EN 2022, LA SAFER BRETAGNE A ORIENTE EN LOCATION **1 634** Ha AVEC L'ACCORD DES PROPRIETAIRES ET DE LA PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

PROCESSUS DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION D'UN BIEN



Le barème Safer



Rémunération sur opérations foncières, fixée en pourcentage de la valeur d'acquisition de chaque lot rétrocédé, majorée des frais d'achat (notaire, agent immobilier, géomètre, indemnités...)

| Tranches de prix principaux | Taux à appliquer (HT) |
|----------------------------------|---|
| Acquisitions amiables : | |
| de 0 Euros à 6 000 Euros | 12% avec rémunération forfaitaire minimum de 650,00 € H.T |
| de 6 001 Euros à 15 000 Euros | 11% |
| de 15 001 Euros à 45 000 Euros | 10% |
| de 45 001 Euros à 75 000 Euros | 9% |
| de 75 001 Euros à 150 000 Euros | 8% |
| de 150 001 Euros à 250 000 Euros | 7% |
| de 250 001 Euros à 500 000 Euros | 6% |
| + de 500 000 Euros | 5% |
| Préemptions : | |
| de 0 Euros à 5 000 Euros | 13% avec rémunération forfaitaire minimum de 650,00 € |
| de 5 001 Euros à 75 000 Euros | 13% |
| de 75 001 Euros à 150 000 Euros | 11% |
| de 150 001 Euros à 250 000 Euros | 9% |
| + de 250 000 Euros | 8% |

Nous contacter



Siège social : 4 ter rue Luzel – 22015 Saint-Brieuc cedex – Tél : 02 96 94 05 95 – mail : direction@safer-bretagne.fr

Safer Bretagne – Service des Côtes d’Armor

4 Ter rue Luzel
22015 SAINT BRIEUC cedex
Tél : 02 96 94 72 58
Mail : service22@safer-bretagne.fr

Vos interlocuteurs :

Serge LE GALL : 02 96 94 26 13 - slegall@safer-bretagne.fr
Michel DIVANAC'H : 02 96 94 26 14 - mdivanach@safer-bretagne.fr
Franck FARAMUS : 02 96 94 57 61 - ffaramus@safer-bretagne.fr
Camille DENIEL : 02 96 94 05 55 - cdaniel@safer-bretagne.fr
Nicolas LE GONIDEC : 02 96 94 14 75 - nlegonidec@safer-bretagne.fr
Ludovic GEORGELIN : 02 96 94 72 61 - lgeorgelin@safer-bretagne.fr

SAFER Bretagne – Service du Finistère

Pôle Economique du Pouillot
33 ZA de Penn Ar roz
29150 CHATEAULIN
Tél : 02 98 21 46 54
Mail : service29@safer-bretagne.fr

Vos interlocuteurs :

Dominique BERGUERIE : 02 98 21 40 21 - dberguerie@safer-bretagne.fr
Joël AUTRET : 02 98 21 40 22 - jautret@safer-bretagne.fr
Catherine DONVAL : 02 90 41 49 91 - cdonval@safer-bretagne.fr
Alain ELEGOET : 02 90 41 49 92 - aelegoet@safer-bretagne.fr
Pierre-Yves BLAYO : 02 90 41 49 93 - pyblayo@safer-bretagne.fr

SAFER Bretagne – Service de l’Ille et Vilaine

Maison de l’Agriculture
Technopole Atalante-champeaux
rd-pt Maurice Le Lannou
35042 RENNES cedex
Tél : 02 23 48 28 30
Mail : service35@safer-bretagne.fr

Vos interlocuteurs :

Ghislaine PAIN : 02 23 48 28 36 - gpain@safer-bretagne.fr
Baptiste GESTE : 02 23 48 28 32 - bgeste@safer-bretagne.fr
Justine DAY : 02 23 48 28 35 - jday@safer-bretagne.fr
Blandine LE CORRE : 02 23 48 28 33 - blecorre@safer-bretagne.fr
Gaël LUCAS : 02 23 48 28 34 - glucas@safer-bretagne.fr
Morgane DAYOT : 02 23 48 28 37 - mdayot@safer-bretagne.fr

SAFER Bretagne – Service du Morbihan

Maison de l’Agriculture Avenue Borgnis Desbordes - BP 398
56009 VANNES cedex
Tél : 02 97 46 57 67
Mail : service56@safer-bretagne.fr

Vos interlocuteurs :

Stéphane CAIL : 02 97 46 57 71 - scaill@safer-bretagne.fr
Nicolas AUBRY : 02 97 46 57 72 - naubry@safer-bretagne.fr
Philippe AVERTY : 02 97 46 57 70 - paverty@safer-bretagne.fr
Thierry GUEHO : 02 97 46 57 69 - tgueho@safer-bretagne.fr
Adrien LE FUR : 02 97 46 57 74 - alefur@safer-bretagne.fr